



PREMIER MINISTRE

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale

Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

Rapport de maintenance ANSSI-CC-2013/49-M01

**Microcontrôleurs RISC 32-bits SAMSUNG
S3FS91J / S3FS91H / S3FS91V / S3FS93I, avec
SWP, Rév. 7, incluant la librairie sécurisée RSA
v4.2**

Certificat de référence : ANSSI-CC-2013/49

Paris, le 23 décembre 2014

*Le directeur général de l'agence nationale
de la sécurité des systèmes d'information*

Guillaume POUPARD
[ORIGINAL SIGNE]



1. Références

- a) Procédure MAI/P/01 Continuité de l'assurance.
- b) Cible de sécurité : Security Target of S3FS91J/S3FS91H/S3FS91V/S3FS93I 32-bits RISC Microcontroller for Smart Card with SWP, confidential version 2.2, 4 juillet 2013, Samsung.
- c) Cible de sécurité publique : Security Target of S3FS91J/S3FS91H/S3FS91V/S3FS93I 32-bits RISC Microcontroller for Smart Card with SWP, public version 2.1, 4 juillet 2013, Samsung.
- d) Rapport de certification ANSSI-CC-2013/49 émis le 19 juillet 2013.
- e) Rapport d'analyse d'impact : Project <Cowichan2> Impact Analysis Report, 12 décembre 2014, référence COWICHAN2-SITES-IAR-001, version 1.0.
- f) Rapport technique d'évaluation : Evaluation Technical Report (ALC ETR) CAYUSE-R CAYUSE-R2 CAYUSE-2 CAYUSE2-R COWICHAN2, 10 décembre 2014, référence LETI.CESTI.SAM.ALC.001-v1.0.
- g) [SOG-IS] Mutual Recognition Agreement of Information Technology Security Evaluation Certificates, version 3.0, 8 janvier 2010, Management Committee.
- h) [CC RA] Arrangement on the Recognition of Common Criteria certificates in the field of information Technology Security, juillet 2014.

2. Identification du produit maintenu

Les produits maintenus sont les **microcontrôleurs RISC 32-bits SAMSUNG S3FS91J / S3FS91H / S3FS91V / S3FS93I**, avec SWP, révision 7, incluant la librairie sécurisée RSA version 4.2, développés par la société Samsung Electronics.

Les produits « Microcontrôleurs RISC 32-bits SAMSUNG S3FS91J / S3FS91H / S3FS91V / S3FS93I, avec SWP, Rév. 7, incluant la librairie sécurisée RSA v4.2 » ont été initialement certifiés sous la référence ANSSI-CC-2013/49 (référence d).

3. Description des évolutions

Le rapport d'analyse d'impact de sécurité (référence e) mentionne que les modifications suivantes ont été opérées :

- le site de test, **Giheung Plant / SR2 Building**, et le site de conception du circuit, **Giheung Plant/ SR3 Building**, sont remplacés par le site :
Hwasung Plant/ DSR Building
1, Samsungjeonja-ro, Hwaseong-si, Gyeonggi-do
Korea ;
- une nouvelle ligne de fabrication du site de création des wafers **Giheung** a été ajoutée : **Giheung Plant/, Line 6, S1** ;
- le nom du site de stockage, sciage et de polissage des wafers **ChangFeng Plant** est remplacé par **Inesa Plant**.

Le CESTI en charge de l'évaluation initiale a émis un rapport partiel d'évaluation (référence f) pour réévaluer les composants d'assurance ALC impactés par l'évolution du cycle de vie du produit.

4. Conclusions

Les évolutions listées ci-dessus sont considérées comme ayant un impact **mineur**.

Le niveau de confiance dans cette nouvelle version du produit est donc identique à celui de la version certifiée, à la date de certification.

Les évolutions mineures du présent produit ne remettent pas en cause les évaluations menées en composition sur ce produit.

5. Avertissement

Le niveau de résistance d'un produit certifié se dégrade au cours du temps. L'analyse de vulnérabilité de cette version du produit au regard des nouvelles attaques apparues depuis l'émission du certificat n'a pas été conduite dans le cadre de cette maintenance. Seule une ré-évaluation ou une surveillance de la nouvelle version du produit permettrait de maintenir le niveau de confiance dans le temps.

6. Reconnaissance du certificat

Ce rapport de maintenance est émis en accord avec le document : « Assurance Continuity : CCRA Requirements, version 2.1, June 2012 ».

Reconnaissance européenne (SOG-IS)

Le certificat initial a été émis dans les conditions de l'accord du SOG-IS [SOG-IS].

L'accord de reconnaissance européen du SOG-IS de 2010 permet la reconnaissance, par les pays signataires de l'accord¹, des certificats ITSEC et Critères Communs. La reconnaissance européenne s'applique, pour les cartes à puces et les dispositifs similaires, jusqu'au niveau ITSEC E6 Elevé et CC EAL7. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



¹ Les pays signataires de l'accord SOG-IS sont : l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède.

Reconnaissance internationale critères communs (CCRA)

Le certificat initial a été émis dans les conditions de l'accord du CC RA [CC RA].

L'accord « Common Criteria Recognition Arrangement » permet la reconnaissance, par les pays signataires¹, des certificats Critères Communs. La reconnaissance s'applique jusqu'aux composants d'assurance du niveau CC EAL4 ainsi qu'à la famille ALC_FLR. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



¹ Les pays signataires de l'accord sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Inde, Israël, l'Italie, le Japon, la Malaisie, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Pays-Bas, la République de Corée, la République Tchèque, le Royaume-Uni, Singapour, la Suède et la Turquie.